

**TEOREM**

**29 avenue Félix Viallet  
38000 GRENOBLE**

**EXCO HESIO**

**4 place du Champ de Foire  
42313 ROANNE Cedex**

## **SA DELTA DRONE**

*Société Anonyme au capital de 19 940 424.50 Euros*

**530 740 562 RCS Lyon**

***Siège social : 8, Chemin du Jubin – 69 570 DARDILLY***

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES  
EXISTANTES OU A EMETTRE**

*- AGE du 13 décembre 2018 -*

**TEOREM**  
29 avenue Félix Viallet  
38000 GRENOBLE

**EXCO HESIO**  
4 place du Champ de Foire  
42313 ROANNE Cedex

## **SA DELTA DRONE**

*Société Anonyme au capital de 19 940 424.50 Euros*

**530 740 562 RCS Lyon**

**Siège social : 8, Chemin du Jubin – 69 570 DARDILLY**

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU A EMETTRE**

*- AGE du 13 décembre 2018 -*

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société DELTA DRONE SA et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opérations sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose sur la base de son rapport de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions existantes ou émettre susceptibles d'être attribuées gratuitement dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social tel que constaté à la date de décision de leur attribution par le conseil d'administration, dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de quatre-vingts millions (80 000 000) d'actions.

.../...

.../...

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

GRENOBLE et ROANNE, le 23 novembre 2018.

### ***Les Commissaires aux Comptes***

**TEOREM**

*Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble*

**EXCO HESIO**

*Membre de la Compagnie Régionale de Lyon*

**Sébastien CHIRAT**



**Jean-Michel LANNES**

